

COMMUNE DE SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2025

DÉLIBÉRATION N° 2025-05-023

Nombre de membres en exercice : 26
Nombre de membres présent(s) : 22
Nombre de suffrages exprimés : 26
Nombre d'absent(s) : 4
Nombre de pouvoir(s) : 4

Vote :

Pour : 26
Contre : 0
Abstentions : 0
Ne vote(nt) pas : 0

Le vingt-deux mai deux mille vingt-cinq, à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle du Colombier, sous la présidence de Monsieur Eric LARDON, Maire.

Date de convocation : 15 mai 2025

Membres présents en séance :

Eric LARDON, Alain THOLOT, Patrick AIVAZIAN, Charlotte DEGUIN, Antoine RODRIGUEZ, Marcelle DJOUHARA, Serge TRIOULEYRE, Christiane CLUZEL, Marc COMBETTE, Pierre PASQUIER, Claude TOUILLOUX, Odile PHILIPPON, René MEASSON, Marie-Pierre SEON, Christelle PLUCHAUD, Stéphane VILLARD, Margot SOLVIGNON, Florence CHEUCLE, Corinne VERDIER, Florence GAVARD, Anabel FOURNIER FAURE, Patrice BRAUD

Membre(s) absent(s) excusé(s) :

Hélène DE SIMONE, Martine CHARLES, Henri CELLIER, Arnaud DE MAZENOD

Membre(s) ayant donné un pouvoir :

Hélène DE SIMONE pouvoir à Charlotte DEGUIN, Martine CHARLES pouvoir à Marcelle DJOUHARA, Henri CELLIER pouvoir à Alain THOLOT, Arnaud DE MAZENOD pouvoir à Antoine RODRIGUEZ

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 26, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un(e) secrétaire. Monsieur Patrice BRAUD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT – BATIR ET LOGER – OPERATION DE CONSTRUCTION DE 12 LOGEMENTS SITUES 11 RUE DU 8 MAI 1945 – APPROBATION

Certifié exécutoire
Transmis à la Sous-Préfecture de
Montbrison
le :

Publié ou notifié :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202566-20250522-2025-05-023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/05/2025
Publication : 27/05/2025

- Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des collectivités territoriales ;
- Vu l'article 2298 du code civil ;
- Vu les contrats de prêt établis entre la SA HLM BATIR ET LOGER (emprunteur) et la caisse des Dépôts et consignations,

Le 2 mai 2024, la SA d'HLM BATIR ET LOGER, dont le siège social est situé à Saint Etienne, 15 rue de Bérard, a obtenu une autorisation d'urbanisme pour la construction d'un immeuble de 12 logements locatifs sociaux situés au 11 rue du 8 mai 1945 à Saint Marcellin en Forez.

Par courrier du 13 mars 2025, ce bailleur social sollicite auprès de la commune de St Marcellin en Forez une éventuelle garantie financière des prêts PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) et PLUS (Prêt Locatif à Usage Social), contractés pour un montant total de 1 578 663 € dans le cadre cette opération, et ce afin de préparer leur dossier de financement auprès de la Caisse des Dépôts de Consignations.

Il est demandé à l'assemblée délibérante de la commune de St Marcellin en Forez d'accorder ou pas sa garantie pour une quotité laissée à son appréciation.

En cas de refus de garantir ces prêts, le bailleur social aura la possibilité de solliciter la garantie de la CGLLS (Caisse de garantie du logement locatif social), établissement public national français à caractère administratif créé par la loi SRU du 13 décembre 2000.

Il est précisé que la commune de Saint Marcellin en Forez supporte déjà un risque financier important en garantissant un capital d'emprunts à hauteur de 5 003 548,88 € euros au 01/01/2025 (montant quasiment identique au budget de fonctionnement de l'année 2025 qui s'élève à 4 950 070 euros) et afin de garder la même ligne de conduite sur les demandes précédentes de garanties financières sollicitées par les bailleurs sociaux, il est proposé d'émettre un avis défavorable.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres,

- **EMET un avis défavorable** à la demande de garantie financière présentée par BATIR ET LOGER pour l'opération de construction d'un immeuble de 12 logements locatifs sociaux situés au 11 rue du 8 mai 1945 à Saint Marcellin en Forez

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ, LE 26 MAI 2025

Le Maire,



Eric LARDON

Le Secrétaire de séance

A blue ink signature of Patrice Braud.

Patrice BRAUD